Politiques et Procédures
Les Jeux de la francophonie canadienne

Condition d’admissibilité de participation par activités

**Les Jeux de la francophonie canadienne (JeuxFC)** sont au rang des plus grands rassemblements de la jeunesse d’expression française du Canada. En plus d’inciter des centaines de jeunes à exercer leurs talents à l’intérieur de trois volets (arts, leadership et sports), les JeuxFC mettent en valeur leur fierté culturelle, leur confiance en soi et leurs aptitudes de leadership dans un contexte de saine compétition.

## La mission des JeuxFC

* Favoriser les rapprochements, créer ou resserrer les liens, sensibiliser les jeunes aux autres réalités au pays ;
* Contribuer à la construction ou au renforcement de l’identité de la jeunesse d’expression française du Canada ;
* Permettre l’acquisition et la mise en pratique de connaissances et d’expertises qui serviront à l’épanouissement des individus, des communautés et des partenaires participants ;
* Offrir une expérience culturelle dans la communauté d’accueil ;
* Présenter une programmation unique qui valorise les arts, le leadership et les sports ;
* Favoriser un esprit de coopération.

## Conditions d’admissibilité des participant.es

Les participant.es doivent répondre à tous les critères d’admissibilité tels qu’énoncés dans le devis technique (voir résumer ci-dessous) ;

* Les participant.es aux JeuxFC doivent être nés entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2006 ;
* Les participant.es doivent s’inscrire à une seule discipline ;
* Les participant.es doivent pouvoir évoluer en français uniquement, de leur départ de la maison jusqu’à leur retour après l’événement. Les JeuxFC se déroulent en français uniquement.

|  |
| --- |
| **Faites partie de la délégation des TNO !****Si votre équipe souhaite participer aux JeuxFC et que votre discipline fait partie de la programmation (présentées ci-dessous), contactez le coordonnateur de la délégation TNO dans les meilleurs délais par courriel à** **jeunessetno@franco-nord.com** **ou par téléphone au 867 920-2919 au poste 258.** |

# VOLET ARTS

## Arts visuels

* **Composition des équipes :**
	+ Chaque délégation peut inscrire un maximum de six (6) participant.es en arts visuels. Mixte.
	+ 1 accompagnateur.
	+ Les artistes doivent 1 être né. es entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2006.
* **Disciplines :**
	+ Peinture (acrylique, aquarelle, gouache) ;
	+ Sculpture (pâte à modeler à séchage rapide, plâtre, broche à poulet et papier mâché) ;
	+ Dessin (crayon de graphite, crayon de couleur, fusain, pastel) ;
	+ Collage
* **Matériel et fiche technique :**
	+ Du matériel de création est fourni par le Comité organisateur. Les artistes doivent fournir certains matériaux et outils en fonction de la liste présentée dans le devis technique.

## Improvisation

* **Composition des équipes :**
	+ Chaque délégation peut inscrire un minimum de cinq (5) participant.es et un maximum de six (6) participant.es en improvisation.
	+ Les participant.es doivent être né. es entre le 1 1 e janvier 2002 et le 31 décembre 2006.
	+ 1 accompagnateur. trice
* **Déroulement de la compétition :**
	+ Formation (obligatoire) — Mise à niveau sur les règles et les catégories ;
	+ Compétition ;
	+ Gala des arts (obligatoire) — Improvisations courtes ;
* **Matériel :**
	+ Le matériel nécessaire pour la tenue des matchs est fourni par le Comité organisateur.
	+ Les équipes fournissent les équipements suivants :
		- Chandails d’improvisation avec un numéro différent pour chacun des joueurs.ses, aux couleurs de la délégation (style « jersey » de hockey) ;
		- Chronomètre à mains ;
		- Matériel nécessaire pour prendre des notes.

## Musique

* **Composition des équipes :**
	+ Chaque délégation peut inscrire un artiste solo OU un groupe/orchestre d’un maximum de six (6) participant.es en musique.
	+ Les artistes doivent être né. es entre le 1 e janvier 2002 et le 31 décembre 2006.
	+ 1 accompagnateur. trice
* **Formule de compétition :**
	+ Formation
	+ Spectacle
	+ Gala des arts
* **Matériel :**
	+ Les artistes en musique peuvent avoir accès à une série d’instruments musicaux et techniques pour la présentation et les répétitions de leur prestation sur scène. Voir la liste des équipements disponibles lors de la compétition de musique à la fiche technique.
	+ Les délégations amènent avec elles (à leurs frais) tous les instruments non fournis par le Comité organisateur et nécessaires à leur prestation, ainsi que les câbles de branchement (câble ¼ pouce mono et/ou câble pour instrument).

## Art culinaire

* **Composition des équipes :**
	+ Chaque délégation peut inscrire un maximum de deux (2) participants.es en arts culinaires.
	+ Les participants.1 es doivent être né. es entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2006.
	+ 1 accompagnateur. trice
		- Réunion préparatoire obligatoire
* **Déroulement de la compétition :**
	+ 2 ateliers obligatoires
	+ Visite
* **Matériel :**
	+ Le Comité organisateur mettra à la disposition des délégations plusieurs matériaux, outils et aliments. Tout le matériel nécessaire est fourni à l’exception d’une liste de matériaux et outils optionnels de matériaux et d’aliments qui devra suivre les critères établis par le Comité organisateur (voir la liste en annexe). Il est possible d’apporter certains aliments et matériaux. Les limites et les modalités sont à la fiche technique.
	+ Les délégations doivent s’assurer que les participant.es portent des chaussures certifiées.

# Volet Leadership

## Art oratoire

* **Composition des équipes :**
	+ Chaque délégation peut inscrire un (1) participant. e en art oratoire.
	+ Les participant.es doivent être né. es entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2006.
	+ 1 accompagnateur. trice
* **Déroulement de la compétition :**
	+ Formation et exercices de groupe (art oratoire et lettre ou carte postale)
	+ 2 épreuves individuelles (classique et moderne)
* **Matériel :**
	+ Le matériel nécessaire à la formation et aux épreuves est fourni par le Comité organisateur (calepins, stylos, accès à des ordinateurs, etc.), sauf si mentionné spécifiquement.

## Médias

* **Composition des équipes :**
	+ Chaque délégation peut inscrire trois (3) participants.es en médias.
	+ Les participant.es doivent être né. es entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2006.
	+ 1 accompagnateur. trice
		- Réunion technique obligatoire.
* **Déroulement de la compétition :**
	+ Formations et exercices de groupes
		- Activité d’ouverture de la discipline
		- Conférence ou activité commune à leadership
		- Engagement après les JeuxFC (tous les leaders)
	+ Concours en médias
		- Télévision
		- Radio
		- Présentation publique
* **Matériel :**
	+ Le matériel nécessaire à la formation et aux épreuves est fourni par le Comité organisateur (calepins, stylos, accès à des ordinateurs, et équipements d’enregistrement, etc.), sauf si mentionné spécifiquement. (Changement possible).

# Action citoyenne

* **Composition des équipes :**
	+ Chaque délégation peut inscrire deux (2) participant.es en action citoyenne.
	+ Les participant.es doivent être né.1 es entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2006.
	+ 1 accompagnateur. trice
* **Déroulement de la compétition :**
	+ Épreuves
		- Formations et exercices de groupes
		- Activité d’ouverture de la discipline
		- Conférence ou activité commune de leadership
		- Engagement après les JeuxFC (tous les leaders)
	+ 2. Concours
		- Présentation d’une campagne de sensibilisation
		- Réalisation d’une campagne de sensibilisation
* **Matériel :**
	+ Le matériel nécessaire à la formation et aux épreuves est fourni par le Comité organisateur (calepins, stylos, accès à des ordinateurs, etc.), sauf si mentionné spécifiquement.

# Volet sportif

## Athlétisme

* **Composition des équipes :**
	+ Chaque délégation peut inscrire un total de 20 athlètes, dont un maximum de 10 garçons et 10 filles.
	+ Les athlètes doivent être né. es entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2006.
	+ 3 accompagnateurs. trices
		- 1 entraineur doit être de sexe masculin et 1doit être de sexe féminin.
		- Il est fortement suggéré que les entraineur.es détiennent la certification minimale spécifique à la discipline.
		- Réunion d’équipe obligatoire.
* **Épreuves :**
	+ Courses :
		- 100, 200, 300, 800, 1200 et 2000 m — moins de 16 ans
		- 100, 200, 400, 800, 1500 et 3000 m — moins de 19 ans
		- 4 x 100 m (un seul relais chez les garçons et un seul chez les filles, regroupant toutes les catégories)
	+ Sauts :
		- Hauteur pour chacune des catégories.
		- Longueur pour chacune des catégories.
		- Triple saut pour chacune des catégories.
	+ Lancers :
		- Disque\*
		- Javelot\*
		- Poids\*
* **Matériel :**
	+ Le matériel de compétition (engins pour les lancers, blocs de départ, témoins de relais, etc.) est fourni par le Comité organisateur

## Badminton

* **Composition des équipes :**
	+ Chaque délégation peut inscrire un total de six (6) athlètes, dont un maximum de trois (3) garçons et un maximum de trois (3) filles.
	+ Les athlètes doivent être né. es entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2006.
	+ 1 accompagnateur et 1 accompagnatrice
		- Il est fortement suggéré que les entraineur.es détiennent la certification minimale spécifique à la discipline
* **Déroulement de la compétition :**
	+ Épreuve individuelle (simple garçon, simple fille, double garçon, double fille)
	+ Épreuve par équipe (1 simple féminin, 2 doubles féminin, 1 simple masculin, 2 doubles masculin, 1 double mixte)
* **Matériel :**
	+ Le matériel de compétition est fourni par le Comité organisateur.
	+ Les athlètes doivent fournir leurs propres raquettes, chaussures, volants d’entrainement

## Basketball 3x3

* **Composition des équipes :**
	+ Chaque délégation peut inscrire un minimum de quatre (4) et un maximum de cinq (5) athlètes par équipe de basketball pour chaque tournoi (féminin et masculin).
	+ Les athlètes doivent être né. es entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2006.
	+ 1 accompagnateur et 1 accompagnatrice
		- Il est fortement suggéré que les entraineur.es détiennent la certification minimale spécifique à la discipline.
		- Réunion technique obligatoire
* **Déroulement de la compétition :**
	+ Tournoi (féminin et masculin) (pool A et pool B)
		- Ronde préliminaire
		- Ronde éliminatoire
	+ Formation
* **Matériel :**
	+ Le Comité organisateur fournit les ballons de compétition (Baden Contender : B301 taille 7 masculin, B285W taille 6 féminin) et autre matériel nécessaire à la compétition (paniers, chronomètres, sifflets, etc.).
	+ Les délégations apportent leurs propres ballons pour les entrainements.
	+ Les délégations fournissent deux (2) ensembles de dossards ou chandails de compétition : un pâle (blanc, gris, etc.) et un foncé (aux couleurs de la délégation) avec numérotation colorée, contrastant avec la couleur du dossard. Ces dossards doivent porter des numéros de 4 à 15, au dos, d’une hauteur de 20 cm et devant, de 10 cm.

## Frisbee ultime

* **Composition des équipes :**
	+ Chaque délégation peut inscrire un minimum de six (6) et un maximum de huit (8) athlètes par équipe de frisbee ultime pour le tournoi (quatre [4] garçons maximum et quatre [4] filles maximum pour permettre les changements).
	+ Les athlètes doivent être né. es entre le 1er janvier 2002 et le 31 décembre 2006.
	+ 1 accompagnateur. trice
		- Il est fortement suggéré que les entraineur.es détiennent la certification minimale spécifique à la discipline.
		- Réunion technique obligatoire.
* **Déroulement de la compétition :**
	+ Tournoi mixte 4 contre 4 (obligatoire : ratio de 2 garçons et 2 filles sur le terrain en tout temps) (Pool A et Pool B)
		- Ronde préliminaire
		- Ronde éliminatoire
	+ Formation – À déterminer
* **Matériel :**
	+ Le Comité organisateur fournit les frisbees de compétition (Selon les normes d’Ultimate Canada) et autre matériel nécessaire à la compétition (huit [8] cônes par terrain, lignes, etc.).
	+ Les délégations apportent leurs propres frisbees pour les entrainements.

## Volleyball

* **Composition des équipes :**
	+ Chaque délégation peut inscrire un minimum de huit (8) et un maximum de 12 athlètes pour le tournoi féminin et un minimum de huit (8) et un maximum de 12 athlètes pour le tournoi masculin.
	+ Les athlètes doivent être né. es entre le 1 1 er janvier 2002 et le 31 décembre 2006.
	+ 2 accompagnateurs et 2 accompagnatrices
		- Il est fortement suggéré que les entraineur.es détiennent la certification minimale spécifique à la discipline.
		- Réunion technique obligatoire.
* **Déroulement de la compétition :**
	+ Tournoi (féminin et masculin) (pool A et pool B)
		- Ronde préliminaire
		- Ronde éliminatoire
	+ Formation
* **Matériel :**
	+ Les ballons réglementaires de jeu sont fournis par le Comité organisateur (Mikasa MVA 200) et autre matériel nécessaire à la compétition (filets, chronomètres, sifflets, etc.).
	+ Les délégations apportent leurs propres ballons pour les entrainements.

## Voile

* **Composition des équipes :**
	+ Chaque délégation peut inscrire un maximum de quatre (4) athlètes soit un maximum de deux (2) gars ou deux (2) filles. (Possibilité de modification)
	+ Les athlètes doivent être né. es entre le 1 er janvier 2002 et le 31 décembre 2006.
	+ 1 accompagnateur. trice
		- Il est fortement suggéré que les entraineur.es détiennent la certification minimale spécifique à la discipline.
		- Réunion technique obligatoire.
* **Déroulement de la compétition :**
	+ Épreuve catégorie Masculin 420
	+ Épreuve catégorie Féminin 420
* **Matériel :**
	+ Le Comité organisateur fournit les bateaux de compétition (Club 420) et autre matériel nécessaire à la compétition.
	+ Les entraineur.es et accompagnateurs. trices sont à bord d’un bateau central. Aucun bateau individuel ne sera fourni pour les provinces et territoires.
	+ Les participant.es doivent fournir leur propre habit technique.
	+ Les délégations doivent fournir deux (2) paquets de voiles pour la compétition. Les voiles doivent être blanches ayant les deux (2) ou trois (3) lettres provinciales ou territoriales dans une couleur contrastante. Grandeur minimum des lettres est de 200 mm.

*\*Voir le devis technique (sur demande)*

|  |
| --- |
| Grand jeu*Objectif du Grand Jeu coopératif*1. Rapprocher les jeunes des différentes délégations à travers les échanges, sans égard à leur appartenance à une délégation en particulier.
2. Encourager le dialogue et le partage entre les participant.es de différentes provinces et territoires.
3. Permettre à tous les participant.es de contribuer au succès de son équipe.
4. Contribuer au développement de l’estime de soi en favorisant la participation de tous, sans distinction de sexe, de délégation ou d’un volet compétitif, en mettant tous les participant.es sur le même pied d’égalité.
5. Développer l’identité culturelle en créant un climat actualisant où les participant.es se sentent en confiance et osent participer aux activités qui leur sont moins familières.
6. Développer un sentiment d’appartenance à la francophonie canadienne et de fierté envers elle ;
7. Créer un environnement plaisant et amusant.

*Composition des équipes*1. Tous les participant.es sont préalablement affectés. es à une des vingt (20) équipes coopératives.
2. Chaque équipe est constituée d’un maximum de 100 participant.es et peut être divisée en sous-groupes, chaque groupe ayant une identification spécifique.
3. Les participant.es de chaque province ou territoire dans chacune des disciplines sont répartis. es de façon égale entre les équipes coopératives, c’est-à-dire que s’il y a 20 participant.es du Manitoba en athlétisme, il y aura deux (2) participant.es du Manitoba sur chaque équipe coopérative ; la distribution à l’intérieur de chaque délégation est faite au hasard par la FJCF.
4. Obligatoirement, tous les participant.es prennent part aux activités coopératives présentées. Les accompagnateurs. trices jouent plutôt un rôle secondaire, celui d’encourager, d’assister ou de diriger l’équipe.
 |